

Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1288 /15.06.02

→ SDO pour clarifier

Monsieur NSHIYAGARIKO François Xavier
C/O MIJUCOOP
KIGALI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté des Services de l'Administration Centrale au Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO pour exercer les fonctions de Directeur.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUBENGERI
- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse au MIJUCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJUCOOP
KIGALI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUBENGERI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYINANA Augustin
Lt Col MR.



RUIGEMA Romuald
Secrétaire Général

Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1288 /15.06.02

Monsieur NSHIYAGARIGO François Xavier
C/O NIJEUCOOP
KIGALI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté des Services de l'Administration Centrale au Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO pour exercer les fonctions de Directeur.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RURUNGOBI
- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse au NIJEUCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au NIJEUCOOP
KIGALI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RURUNGOBI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILITINANA Augustin
Lt Coy BBN.



NDINDILITINANA Augustin
Secrétaire Général

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANO Alexis
Instructeur au G.F.J.
MUKINGO
R U H E N G E R I

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUHENGERRI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
R U H E N G E R I
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
R U H E N G E R I
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
R U H E N G E R I
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJEUCOOP
K I G A L I
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJEUCOOP
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.



MUGEMBA Romaine
Secrétaire Général

Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANG Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUHENGRI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUHENGRI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUHENGRI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUHENGRI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUHENGRI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJEUCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJEUCOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANO Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUHENGERRI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUHENGERRI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I.à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUHENGERRI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUHENGERRI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUHENGERRI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJEUCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJEUCOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col. BEM.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANO Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUHENGERRI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUHENGERRI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUHENGERRI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUHENGERRI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUHENGERRI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJBUCCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJBUCCOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BSN.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANO Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUHENGURI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUHENGURI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUHENGURI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUHENGURI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUHENGURI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJBUCCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJBUCCOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

EDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BSW.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHARO Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUBENGERI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUBENGERI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUBENGERI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUBENGERI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUBENGERI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au MIJEUCCOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au MIJEUCCOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
MBIRDLITIMANA Augustin
Lt Col BR.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANG Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
MURONGORI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de MURONGORI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
MURONGORI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
MURONGORI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
MURONGORI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au NIJUGUOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au NIJUGUOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col RM.



Kigali, le 29 AVR. 1988

N° 1290 /15.06.02

Monsieur MAHANO Alexis
Instructeur au C.F.J.
MUKINGO
RUBENGERI

Objet : Mutation.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes muté du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO à l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives de RUBENGERI. L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives précisera vos attributions.

Vous êtes prié de regagner votre nouveau poste d'attache dès réception de la présente.

C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
RUBENGERI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
RUBENGERI
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de MUKINGO
RUBENGERI
- Monsieur le Gestionnaire des
Crédits au NIJSUCOOP
KIGALI
- Monsieur le Chef de Bureau Gestion
du Personnel au NIJSUCOOP
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BR.



→ DEF (DF) p.i.

Rapport de Mission 20/3/88

En date du 23 Mars 1988, le Directeur Général de la Jeunesse, Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse accompagné de Monsieur MUGEMANGANGO André, Agent de la Division Formation, se sont rendus en Préfecture de RUHENGARI et GISENYI pour une visite d'inspection des Centres de Formation des Jeunes de MUKINGO et MUTURA ainsi que le Centre des Jeunes de GISENYI dirigé par un Frère Canadien.

1. Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO

Arrivés dans le Centre de MUKINGO, le Directeur était absent et il ne l'avait pas signalé à ses collaborateurs. Nous n'avons donc pas pu recueillir des informations suffisantes sur la situation actuelle du Centre, les problèmes qui s'y posent et leur programme d'activités.

Nous avons fait le tour des bâtiments du centre avec les Instructeurs. A part l'atelier de menuiserie qui a été renforcé par des piliers construits avec des briques cuites, les autres bâtiments n'ont pas connu de transformation et on a l'impression qu'ils sont dans l'état d'abandon. Au cours de l'année 1987, ce Centre n'a pas reçu une subdélégation du Ministère parce que le Père Maurer avait promis de le prendre en main. Comme celui-ci comptait sur les aides qu'il allait recevoir des bienfaiteurs, tout reste encore à la phase de projet. Dans un premier temps, il voudrait lancer au mois de Septembre une Section de Couture qui sera abritée par une des maisons qui va être bientôt transformée. Ensuite il voudrait détruire progressivement tous les vieux bâtiments en les remplaçant par de nouvelles constructions.

Actuellement le Centre a comme activités: la menuiserie, l'agriculture et l'élevage. chaque Instructeur a essayé de nous expliquer brièvement comme il ^{même} son activité:

- Domaine de la menuiserie. Ils avaient en stock divers produits finis (10 chaises modernes 10 tabourets, un lit, une table à manger, un comptoir) qui ont été fabriqués sur commande. Ces produits n'étaient pas assez soignés parce que le bois utilisé est de mauvaise qualité. On nous a expliqué qu'il est difficile de trouver dans la région des cyprès plantés il y a au moins 5 ans et qui peuvent produire des bonnes planches et des bons madriers.
- Domaine de l'agriculture: Cette activité est menée principalement par une main d'oeuvre qui est payée sur tâche. Ils font une rotation de la pomme de terre, le sorgho et le maïs. Les jeunes ont aménagé un petit jardin où ils ont planté des choux-fleurs.
- Domaine de l'élevage: Ils ont 6 moutons et 2 chèvres. Le Père Maurer voudrait développer l'élevage des moutons à laine parce que le problème de marché ne se pose. Pour le moment l'activité de maçonnerie n'est pas pratiquée dans le Centre parce que l'instructeur qui s'en occupait a démissionné l'année dernière et il n'a pas été remplacé.

.../...

Concernant l'effectif des Jeunes, le Centre compte 35 Jeunes dont 13 en 2ème année et 22 en première année. Lors de notre visite, la moitié de cet effectif seulement était présente et cela est fréquent surtout les jours de marché.

Du côté du personnel, nous avons demandé à l'Instructeur MAHANO Alexis, qui s'occupent des cours de gestion Coopérative, de nous expliquer pourquoi il est accusé d'être souvent absent dans le Centre. Comme le Directeur était absent et que nous ne pouvions donc pas les confronter, Monsieur MAHANO nous a expliqué que cela s'est passé au moment où il venait de perdre son épouse; il devait sacrifier un certain temps pour s'occuper de ses petits enfants.

Nous lui avons fait comprendre que l'absence au service ne peut être justifiée que par l'accord d'un congé statutaire ou de circonstance, une autorisation de son Chef ou une attestation d'un médecin; dans le cas contraire, le contrat de travail peut être résilié. Désormais il devra donc faire attention,

En conclusion, le Centre de MUKINGO qui a beaucoup de potentialités, notamment son sol très fertile, devrait exploiter au maximum son domaine et développer beaucoup plus les activités d'élevage du petit bétail et celle de menuiserie.

Le Directeur du Centre semble ne pas être dynamique, il faudrait prévoir son remplacement pour la relance des activités du Centre avec le Père Maurer. Mais des nouveaux contacts avec ce père sont nécessaires pour savoir où il en est avec son programme.

A part l'Instructeur Menuisier qui fait des efforts pour former les jeunes, réaliser une petite production pour le Centre et s'occuper du suivi de 4 jeunes menuisiers qui ont créé un groupement les autres Instructeurs sont Sous employés : Il y a un Instructeur qui s'occupe iniquement de la propriété et de la gestion d'un petit stock des planches et madriers et deux Instructeurs qui dispensent les cours généraux. Il faudrait muter au moins 2 Instructeurs dans d'autres Centres qui en ont besoin.

2. Centre des Jeunes de GISENYI

Ce Centre est situé dans la circonscription Urbaine de GISENYI. Il est dirigé par un Frère Canadien qui était malheureusement absent lors de notre visite.

Nous avons pu nous entretenir avec les Instructeurs qui nous ont fait visiter les bâtiments du Centre et nous ont donné certaines explications sur les activités menées par les jeunes.

Ce Centre est mixte et il compte 54 jeunes dont 24 filles. La formation est dispensée dans les domaines de la couture, l'agriculture, l'élevage et l'orthoculture pendant 2 ans.

L'étendue de la propriété de ce Centre est évaluée à 1,673ha et elle est entièrement exploitée et d'une façon très soignée.

Dans le domaine de l'élevage, ils ont 200 poules pondeuses et 119 lapins. Ils n'ont pas de problèmes de marché soit pour s'approvisionner, soit pour écouler leurs produits parce qu'ils collaborent droitement avec les ^{Frères} ~~Frères~~ de BUTAMWA et celui de RAMBURA. Pour diversifier la formation ils ont déjà commencé ~~par~~ former des jardiniers qui sont beaucoup sollicités dans la ville de GISENYI (c'est donc une sorte de cohorte) et ils envisagent introduire prochainement la formation des jeunes plombiers. Nous avons beaucoup apprécié les produits de couture qui sont assez bien confectionnés. Cela est dû au fait que les cours sont consacrés uniquement à la couture durant les 2 ans de formation; ils ne perdent pas leurs temps dans la broderie et le tricottage. Les autres Centres peuvent donc en tirer des leçons.

Concernant le personnel du Centre, le problème de mutation a été résolu car actuellement il y a 2 filles et 2 Instructeurs qui sont tous prise en charge par le Ministère; un seul Instructeur est payé par le Centre.

3. Centre de Formation des Jeunes de MUTURA

Le Directeur de ce Centre nous a exposé certains problèmes qui gênent le fonctionnement normal du Centre: Tous les livrets de compte à la Banque Populaire étant encore bloqués au Ministère, 3 mois viennent de s'écouler sans que l'on fasse l'enregistrement des versements et surtout les recettes du lait vendu à GISHWATI.

Le Directeur a profité de cette occasion pour nous remettre un 3ème livret où il y a des opérations faites à la Banque au cours de l'année 1984; ce livret n'a pas été contrôlé parce qu'il était caché. Donc le Centre avait 3 livrets où on effectuait des opérations différentes. Nous avons demandé au nouveau Directeur de solder tous ces comptes et d'ouvrir un autre compte.

Concernant les anomalies constatées dans la gestion de la subdélégation de 1.500.000FRS notamment les réclamations actuellement faites par certains fournisseurs qui disent qu'ils n'ont pas été payés ainsi que le matériel qui a été fourni mais qu'on ne trouve pas dans le Centre, il a été demandé au Directeur d'~~en~~^{en} faire un rapport et de l'amener au Ministère le plus vite possible.

Fait à Kigali le 26/03/1988

Le Directeur Général de la Jeunesse
MUNYAMBARAGA Narcisse.-

